

1



Kontr.-Nr.
No de contr.
N. di contr.

EIDGENÖSSISCHES MILITARDEPARTEMENT

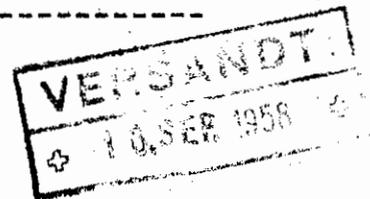
DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL

DIPARTIMENTO MILITARE FEDERALE

+ 18. SEP. 1958 +

093.21

Berne, le 15 septembre 1958.

DistribuéAu Conseil fédéral.
-----

Financement de travaux de
recherches de savants suisses
par l'"United States Army Research
and Development Liaison Groupe"
à Frankfurt a.M.

Rapport joint
du Département militaire

Dans son rapport du 5 septembre 1958, le Département politique attire l'attention du Conseil fédéral sur l'activité d'une agence de liaison établie à Frankfurt a.M. par le Service des recherches et développements de l'armée américaine et notamment sur le fait que cette agence aurait, à plusieurs reprises, proposé une aide financière à des savants suisses.

Il va sans dire que, dans le domaine de la science pure, rien ne s'oppose à la collaboration désintéressée de nos savants avec des milieux scientifiques étrangers. Une telle collaboration est même souhaitable et ne peut que faciliter la marche du progrès. En revanche, il serait indubitablement regrettable que des appuis financiers venant de l'extérieur ne contraignent nos savants à orienter leurs recherches dans des directions déterminées et ne fassent d'eux des mercenaires de l'étranger. Cette mainmise sur l'activité de nos instituts scientifiques serait plus dangereuse encore et aurait des incidences politiques évidentes, si les fonds devaient être offerts en vue de favoriser l'équipement militaire d'une puissance étrangère.

Les efforts faits dans le pays pour encourager la recherche scientifique et la formation de spécialistes nous autorisent à nous opposer à de telles tentatives. Le Département militaire

- 2 -

ne peut donc que saluer l'initiative du Département politique et souscrire à ses propositions. Il se demande toutefois si, à l'égard du personnel de l'École polytechnique fédérale, des laboratoires et des instituts fédéraux d'essai et de recherches, le Conseil fédéral ne serait pas en mesure d'intervenir plus efficacement que par la transmission d'un simple vœu. Il appartiendrait au Département de l'intérieur de se prononcer à ce sujet.

DEPARTEMENT MILITAIRE FEDERAL:

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "A. Gander". The signature is written in a cursive style with a large initial "A".